



WARLUS - INFOS

Sommaire

<i>Réunion du Conseil</i>	<i>P. 1 et 2</i>
<i>Résultats des élections</i>	<i>P. 3</i>
<i>Limites de plantations</i>	<i>P. 4</i>
<i>Le Carnet de Warlus</i>	<i>P. 4</i>
<i>Visite d'UNÉAL</i>	<i>P. 5</i>
<i>La Zumba</i>	<i>P. 5</i>
<i>Fête Nationale</i>	<i>P. 6</i>
<i>Livret d'Accueil</i>	<i>P. 6</i>
<i>Pose d'un défibrillateur</i>	<i>P. 7</i>
<i>Nouveau au SMAU</i>	<i>P. 7</i>
<i>Secrétariat de Mairie</i>	<i>P. 8</i>
<i>Bonnes vacances</i>	<i>P. 8</i>

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 29 Juin 2021. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

1 – La salle polyvalente

Nous avons été avisés que la Commission Permanente du Conseil Départemental, lors de sa réunion du 7 Juin 2021, a décidé de nous octroyer une subvention FARDA au titre de la rénovation énergétique de la salle polyvalente, à hauteur de 35 % du montant des travaux HT.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) accorde une subvention de 20 000€ pour cette même opération.

Le Conseil Municipal a bien entendu accepté ces subventions qui seront versées en fonction du montant réel et définitif des factures qui seront présentées par les entreprises réalisant les travaux.

2 - Choix d'un bureau de contrôle technique pour les travaux de la salle polyvalente

Après demande de plusieurs devis nous avons sélectionné le bureau de contrôle Socotec qui contrôle déjà l'ensemble des bâtiments de la commune.

Il nous faut donc valider le devis qui comporte deux aspects : Les missions de contrôle technique et la mission de coordination des travaux, avec option pour la vérification initiale des installations électriques. Ce recours à un prestataire spécialisé vise à sécuriser à la fois le dossier et les travaux.

Le Conseil Municipal a validé le choix de SOCOTEC ainsi que son devis global.

3 - Projet d'une chaussée partagée sur l'ancienne rue d'Arras

L'ancienne rue d'Arras est à sens unique et des automobilistes, dont certains roulent à vive allure, l'empruntent de façon régulière. Ils y rencontrent quelquefois des enfants, piétons ou adolescents en deux roues qui utilisent cette voie à contresens.

La visibilité n'y est pas optimale puisqu'une courbe la restreint fortement, notamment près du récupérateur de verre.



Deux solutions sont envisageables :

- Soit on matérialise une voie pour les deux roues
- Soit on déclare cette voie comme « chaussée partagée » et on installe des panneaux de signalisation adéquats.

Pour que la signalisation soit aux normes, il faudrait aussi planter un panneau « sens unique » dans l'autre sens au niveau de la cavée d'Etrun. On mettrait un panneau « chaussée partagée » au niveau de la rue de St Omer et un autre « fin de chaussée partagée » derrière le panneau « sens interdit » actuel. Cette signalisation entraînerait une limitation de vitesse sur l'ancienne rue d'Arras.

Cette solution aurait aussi l'avantage de protéger les piétons qui participeront à l'escape game.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette proposition de « chaussée partagée » mais souhaite également faire preuve de pédagogie et rappeler le moment venu les dispositions du code de la route sur cette particularité.

4 - Décisions sur les travaux de la RD 59

Après plusieurs échanges avec le maître d'œuvre PADE, les plans ont déjà été modifiés à notre demande. Ces plans ainsi que l'estimation sommaire du coût des travaux ont été remis à chaque participant. Les plans et les travaux chiffrés poste par poste peuvent encore faire l'objet de modifications à notre demande. C'est pourquoi Madame le Maire a souhaité les soumettre à l'avis du Conseil Municipal.

Dans l'évaluation de la part des travaux pris en charge par la commune, nous pouvons ajouter les devis de passage de caméra dans les canalisations actuelles, du géomètre et du maître d'œuvre.

Des comptages de trafic seront réalisés en semaine 36 (à compter du 6 Septembre). On évitera ainsi la période de faible trafic de Juillet / Août.

Nous ferons le point sur les plans et estimations avec les représentants des services départementaux, partie prenante également pour la voirie, avant de déposer le dossier définitif auprès de ces mêmes services en tout début du mois d'Octobre.

5 – Divers

- **Balade Motos**

L'association de motards « Brotherhood » organise en partenariat avec le comité des fêtes de Noyelle-Vion sa balade annuelle qui aura lieu le **14 Juillet** et qui traversera notre commune par la RD 62 venant d'Agnez-les-Duisans en direction de Berneville. Pour assurer la sécurité de tous, des motards « sécurité » bloqueront les carrefours pendant 5 à 10 minutes.

- **Course cycliste**

La course cycliste « A travers les Hauts de France » traversera notre village par la RD 62 en venant d'Agnez et se dirigeant vers Berneville, le **vendredi 3 Septembre**. La caravane est prévue vers **14 heures 15** et le passage des coureurs vers **15 heures 15**. Comme d'habitude, des signaleurs devront être postés à chaque intersection.

- **Randonnée de voitures anciennes**

Une randonnée de véhicules historiques organisée les 2 et 3 Octobre prochains sera amenée à traverser notre village le **samedi 2 Octobre entre 8 heures 30 et 10 heures**. En aucun cas il ne s'agit d'une course de vitesse et les participants sont sensibilisés sur le strict respect des limitations de vitesse. Cette randonnée est limitée à une trentaine de véhicules.

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES

Pour notre commune de WARLUS	1 ^{er} tour : 20 Juin 2021		2 ^{ème} tour : 27 Juin 2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Electeurs inscrits	331		331	
Votants	161	48,6 %	157	47,4 %
Abstentions	170	51,4 %	174	52,6 %
Blancs	3		6	
Nuls	2			
Exprimés	156	96,9 %	151	96,2 %
LISTES	Nombre de VOIX	% des exprimés	Nombre de VOIX	% des exprimés
Liste José EVRARD (DLF)	1	0,6 %	(1)	(1)
Liste Eric PEQUEUR (LO)	4	2,6 %	(1)	(1)
Liste Sébastien CHENU (RN)	21	13,5 %	25	16,6 %
Liste Karima DELLI (Union de la gauche)	18	11,5 %	17	11,3 %
Liste Xavier BERTRAND (DVD)	83	53,2 %	109	72,2 %
Liste Alexandre AUDRIC (PACE)	1	0,6 %	(1)	(1)
Liste Laurent PIETRASZEWSKI (LREM)	28	17,9 %	(1)	(1)

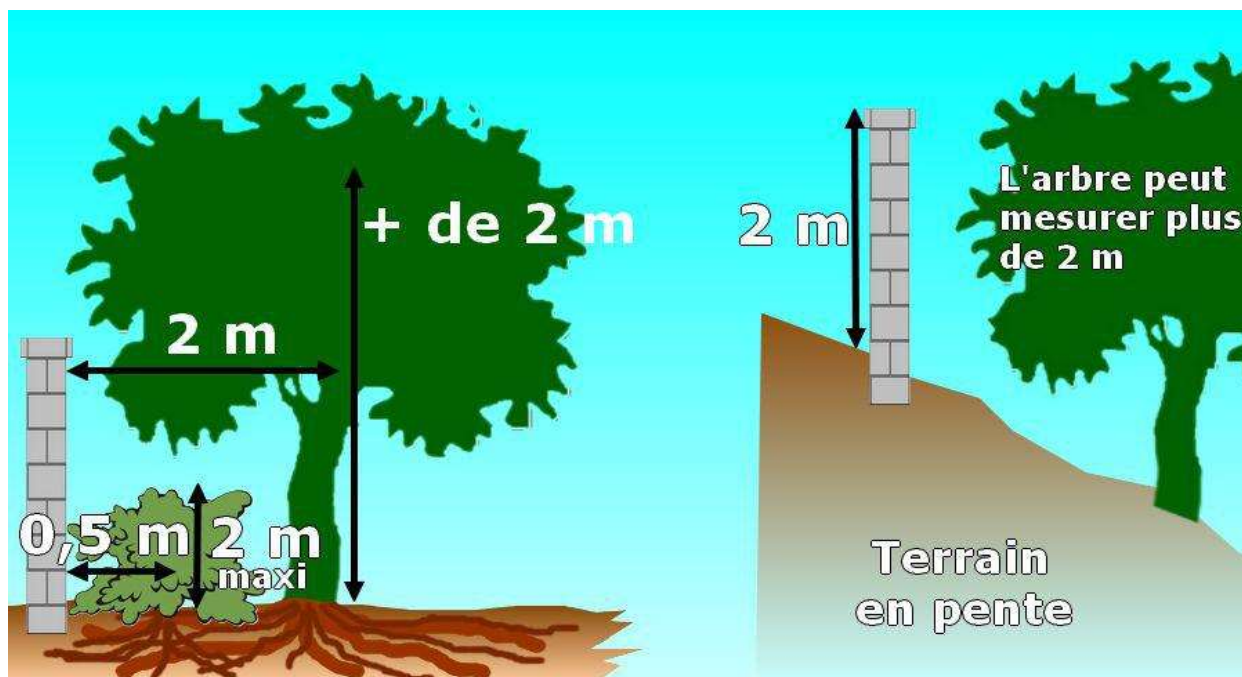
(1) Les listes n'ayant pas obtenu au 1^{er} tour un nombre de voix d'**au moins 10 % des suffrages exprimés au niveau global de la région Hauts de France** ne pouvaient pas se maintenir pour le second tour.

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Pour notre commune de WARLUS	1 ^{er} tour : 20 Juin 2021		2 ^{ème} tour : 27 Juin 2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Electeurs inscrits	331		331	
Votants	161	48,6 %	157	47,4 %
Abstentions	170	51,4 %	174	52,6 %
Blancs	5		8	
Nuls	4		2	
Exprimés	152	94,4 %	146	93 %
BINÔMES pour le CANTON	Nombre de VOIX	% des exprimés	Nombre de VOIX	% des exprimés
Maryse DELASSUS Sébastien HENQUENET	48	31,6 %	114	78 %
Anne-Sophie FOREAUX-BROSSARD Alexis VIN	19	12,5 %	(2)	(2)
Barbara CARPENTIER Gil MOQUANT	26	17,1 %	32	22 %
Sébastien BERTOUT Fabienne KWIATKOWSKI	32	21, %	(2)	(2)
Nicolas CAPRON Sabine SURELLE	27	17,8 %	(2)	(2)

(2) Les binômes n'ayant pas obtenu au 1^{er} tour un nombre de suffrages équivalent à au moins **12,5 % des inscrits pour l'ensemble du canton d'Avesnes-le-Comte** ne pouvaient pas se maintenir au second tour.

PLANTATIONS EN LIMITE DE PROPRIETE



Il n'existe aucune règle particulière locale pour notre village. Dans ces conditions, la distance minimale à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation dans les conditions définies par les articles 671 et 672 du Code Civil :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Mode de calcul :

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Enfin, selon l'article 673 du Code Civil, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. La coupe relève de la responsabilité du propriétaire du terrain sur lequel sont implantés les arbres dont les branches débordent sur la propriété voisine.

La taille des branches doit se faire au moins à l'aplomb de la limite séparative des deux propriétés. S'agissant **des racines**, si celles de vos arbres empiètent sur sa propriété, votre voisin peut librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

LE CARNET DE WARLUS



Le 23 Mai 2021, Charline CROQUELOIS FLAMENT est venue égayer le foyer de Madame Emeline FLAMENT et Monsieur Ludovic CROQUELOIS, domiciliés 4 rue de La Bassure. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.

VISITE A LA COOPERATIVE UNEAL



Malgré le contexte sanitaire, Unéal a réussi à adapter son Techniday, des rencontres techniques agricoles destinées aux agriculteurs de la région. Cette année, elles se sont tenues sur notre commune, près du silo de Warlus, rue d'Agnez. A cette occasion, la coopérative a invité élus et citoyens de Warlus pour venir visiter cette plateforme d'essais et nous présenter les défis agricoles et alimentaires de demain : Comment produire mieux et plus avec moins d'intrants grâce au progrès agronomique, l'évolution de la technique et l'apport des nouvelles technologies.

La présentation aux élus et habitants de Warlus s'est déroulée le **jeudi 10 Juin**, avec Nicolas Debrabant, Vice-Président de la coopérative Unéal et du groupe Advitam, et Jean-Jacques Dubois, Directeur de Région Artois de la coopérative Unéal.

La coopérative Unéal est la maison mère du groupe Advitam dont le siège est situé à Saint-Laurent Blangy. Le groupe Advitam réunit 2500 collaborateurs répartis sur le territoire des Hauts-de-France. C'est un acteur majeur de l'agriculture des Hauts-de-France dont les métiers sont répartis dans les domaines de l'agriculture, du machinisme, de l'alimentation (Prise Direct') et de la jardinerie-animalerie (Gamm Vert).

Nous avons regretté le faible nombre de Warlusiennes et Warlusiens ayant répondu à cette invitation. Mais les participants de notre commune, bien que n'étant pas agriculteurs eux-mêmes, ont apprécié cette visite et les explications fournies pour une meilleure compréhension du monde agricole, de ses contraintes et des défis à relever en s'appuyant sur les recherches et les essais réalisés en partie sur notre territoire communal.

Les représentants de la coopérative espèrent nous retrouver en nombre l'année prochaine.

LA ZUMBA A WARLUS



Comme annoncé dans le Warlus-Infos N° 12 du 7 Juin 2021, la première séance de Zumba a eu lieu le 17 Juin dernier. Malgré les mesures barrières toujours en vigueur et le temps, cette journée a été un bon début.

Après une interruption durant la période estivale, ces cours reprendront à la rentrée le **jeudi 9 Septembre**, puis tous les **jeudis de 18 à 19 heures**

Contacts : Léna : **06 44 38 47 67**
Page facebook : **Zumb'Artois**

LA FETE NATIONALE



La situation sanitaire ne nous a pas permis d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux en début d'année. Compte tenu de l'amélioration et de la levée progressive des mesures restrictives, la commune a décidé de célébrer la **fête nationale du 14 Juillet par un dépôt de gerbe au monument à 11 h 30, suivi du verre de l'amitié** offert par la municipalité et qui sera l'occasion de tous nous retrouver en toute convivialité.

La journée se poursuivra, pour ceux qui le souhaitent, avec les animations proposées par l'association Warlus Loisirs Animation (WLA) avec notamment des jeux qui rappelleront les 14 Juillet d'il y a quelques années

(Boules, Badminton, Tirs au but, ping-pong, quilles finlandaises, croquet, chamboule-tout, pêche aux canards pour les petits et course en sac). Restauration et boissons sont prévues sur place (dont Dame frites, glaces, barbe à papa).

L'équipe municipale et les membres de WLA vous attendent nombreux pour vous divertir en famille.

LIVRET D'ACCUEIL



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE

WARLUS

BIENVENUE DANS NOTRE VILLAGE



SITE INTERNET : warlus.fr

Facebook : Warlus Mon Village



03 21 58 20 71



commune-de-warlus@orange.fr

Le Conseil Municipal a souhaité réaliser un livret d'accueil à l'intention des nouveaux habitants de Warlus. Ce document d'une vingtaine de pages vise à décrire sommairement les particularités de notre commune, les services offerts localement, son patrimoine et les principaux évènements qui participent à l'animation du village, avec le concours de l'association WLA.

Il est aussi l'occasion de rappeler quelques règles élémentaires de bon voisinage concernant le bruit et la taille des végétaux. Les dispositions à respecter en matière de travaux y sont également mentionnées, avec les obligations relatives à leur réalisation dans le périmètre du site classé de l'église et du parc du château.

Nous avons donc décidé de distribuer ce fascicule à l'ensemble des habitants actuels, d'une part parce qu'il constitue un rappel des services disponibles et de certaines règles à respecter, et d'autre part pour que chacun ait connaissance de cette brochure qui sera systématiquement remise aux futurs habitants.

MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR



Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 a prévu l'installation de Défibrillateurs Automatiques Extérieurs (DAE) pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP). Notre salle polyvalente est dans ce cas. C'est pourquoi un DAE vient d'être installé **sous le préau de la salle. Il est accroché sur le mur à proximité de la boîte à livres**, dans un boîtier tempéré de façon à le conserver dans les meilleures conditions d'utilisation éventuelle. Il est ainsi disponible pour porter secours à toute personne victime d'un malaise cardiaque, qu'il s'agisse d'un occupant de la salle ou simplement d'un passant.

Soyons tous conscients que cet appareil peut sauver des vies. Comme tous les équipements communaux, il est mis sous la protection collective des habitants de notre village. Si chacun fait preuve de civisme et respecte le matériel, la longévité de ce dernier pourra être assurée.

LA DECHETTERIE INVERSEE

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, le syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) mène actuellement une expérimentation à la **déchetterie de Rivière**. L'objectif est de diminuer le volume de déchets à éliminer en séparant ceux qui peuvent encore servir.

Un espace dédié : Il permet aux usagers de venir déposer des objets pouvant encore servir et qui ne sont pas acceptés dans les recycleries, afin que d'autres puissent venir les récupérer gratuitement.

Quels types de déchets ? Il s'agit principalement de matériaux de construction ou de matériel de bricolage et jardinage qui ne sont pas acceptés dans les recycleries. Les surplus de chantier comme du carrelage, des palettes, des sacs de ciment en font partie.

Comment s'organise le dépôt et la récupération ?

Le dépôt s'effectue aux heures habituelles d'ouverture de la déchetterie mais ces déchets sont placés dans un local spécifique. C'est pourquoi il convient de s'adresser à l'agent présent sur le site et de suivre ses consignes.



La récupération est également soumise à l'accompagnement de l'agent et se fait uniquement les mercredis après-midi dans le local dédié. Pour des raisons de sécurité, il n'est évidemment pas question d'aller les récupérer dans les bennes.

Quelle est la durée de cette expérimentation ? La phase test a débuté fin Mai. Elle est interrompue à compter du 7 Juillet pour reprendre en Septembre, après la période estivale. Pour le moment, **seule la déchetterie de Rivière est concernée** par cette expérimentation.

Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie de Rivière (horaires d'été) : Les lundi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 et le dimanche de 9 h à 13 h.

Retrait des objets uniquement le mercredi après-midi.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera **fermé du 2 au 26 Août 2021**. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique au **03 21 58 20 71** ou sur la boîte mail commune-de-warlus@orange.fr

BONNES VACANCES



Vous avez peut-être prévu de vous rendre à la mer, à la campagne ou à la montagne, pour profiter d'une liberté retrouvée après les contraintes de la crise sanitaire, ou tout simplement de rester à la maison.

Quelle que soit votre décision, le Conseil Municipal tient à souhaiter de bonnes vacances à l'ensemble de la population de Warlus.

Si vous partez, vous pouvez aussi adhérer à l'opération « **Tranquillité vacances** » en vous rapprochant de la gendarmerie et en suivant ses conseils rappelés ci-dessous.



La demande doit être effectuée en gendarmerie au moins 48 heures avant votre départ. Le formulaire de demande individuelle est disponible sur le lien suivant :

www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formul... · Fichier PDF

